

UN Global Compact
Communication On Progress

Juillet 2018 – Juin 2019

SANSO^{IS}
INVESTMENT SOLUTIONS

LE NOUVEAU SOUFFLE POUR
VOS INVESTISSEMENTS

www.sanso-is.com



Déclaration de soutien continu au Global Compact

par David Kalfon, Président de SANSO Investment Solutions

le 27 juin 2019,

À l'ensemble de nos parties prenantes,

Je suis heureux de confirmer que SANSO Investment Solutions réitère son soutien envers les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des Droits de l'Homme, du Travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication annuelle sur les progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre entreprise. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

David Kalfon



David Kalfon
Président



Sommaire

1. Présentation de la société et de ses parties prenantes
2. Politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise
3. Politique d'Investissement Socialement Responsable
4. Données ISR sur nos portefeuilles



1. Présentation de la société et de ses parties prenantes

LES CHIFFRES CLÉS

Création de la société : 2011

- Equipe de **22** personnes dont 10 gérants
- 850 M€** sous gestion*
- CLIENTS :**
 - 45%** Institutionnels et Entreprises
 - 46%** Family Offices et Gestion Privée
 - 9%** Gérants d'actifs
- Plus de **20** fonds gérés
- Plus de **250** mandats de gestion

* au 30 juin 2019, source SANSO IS

LA PHILOSOPHIE DE SANSO IS




SANSO signifie Oxygène en japonais

Nos solutions visent à répondre aux **enjeux sociétaux** de **développement durable, actuels et futurs**

L'expérience de notre équipe est entièrement dédiée à la recherche de **résultats financiers** associée à un **niveau élevé de service**

SANSO IS donne du sens à vos **investissements**

SANSO Investment Solutions propose des solutions d'investissement innovantes à destination d'une clientèle privée et institutionnelle

-  Gestion de fonds d'investissement
-  Gestion sous mandat
-  Gestion dédiée

NOS PRINCIPES

Proximité



Notre structure incarne un modèle entrepreneurial à votre service et à votre écoute. Le partage de l'information avec vous constitue notre ADN.

Sur-mesure



Nous créons pour vous des solutions d'investissement sur-mesure adaptées à vos besoins.

Développement Durable



Nous mettons au cœur de nos investissements les préoccupations liées aux enjeux du développement durable.

SANSO IS est une société par actions simplifiée (SAS) française dont le métier est la gestion d'actifs pour compte de tiers. À ce titre elle est agréée et régulée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 30 juin 2019 les encours gérés par la société s'élèvent à 850 millions d'euros. Les **clients de la société** sont :

- ◆ Des investisseurs institutionnels
- ◆ Des entreprises
- ◆ Des professionnels de la gestion de patrimoine
- ◆ D'autres gestionnaires d'actifs

Les clients sont actuellement basés en Europe mais principalement en France. Ils sont quasi-exclusivement des professionnels des marchés financiers et/ou de la gestion de patrimoine.

La société **emploie 24 personnes** basées en France :

- ◆ au siège à Paris
- ◆ à Marseille

Les fournisseurs directs de SANSO IS sont :

- ❖ Des sociétés de services financiers : dépositaire, comptable, auditeurs, courtiers, fournisseurs de données financières et extra financières, autres sociétés de gestion d'actifs etc.
- ❖ Des prestataires informatiques et éditeurs de logiciels
- ❖ Des sociétés de services collectifs : chauffage, climatisation, eau, réseaux de télécommunications
- ❖ Divers autres fournisseurs pour le mobilier, les consommables de bureau, le nettoyage des locaux, les déplacements des collaborateurs etc.

Le capital de SANSO IS est détenu :

- ❖ à 43% par OTCex, société de courtage dont le siège est basé en France
- ❖ à 30% par des spécialistes de la gestion de patrimoine, également basés en France
- ❖ à 22% par les dirigeants et salariés
- ❖ à 5% par d'autres actionnaires, également basés en France.

SANSO IS est potentiellement exposé à des controverses liées aux Droits de l'Homme, au Droit du Travail, à l'environnement et à la corruption au travers de :

- **Ses relations avec les salariés, fournisseurs, clients et actionnaires**
- **Ses investissements réalisés dans le cadre de son métier de gestion d'actifs**, les sociétés financées pouvant elles-mêmes être impliquées dans des controverses.

Par ailleurs, la transformation en cours pour rendre le modèle économique mondial compatible avec le développement durable et atteindre les Objectifs du Développement Durable créé également **l'opportunité d'investir dans des sociétés vertueuses** dont l'activité favorise l'atteinte de ces objectifs.

Ces risques et opportunités sont traités par SANSO IS au travers de sa politique :

- **de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)** en ce qui concerne les relations avec les salariés, fournisseurs, clients et actionnaires
- **d'Investissement Socialement Responsable (ISR)** dans le cadre de son métier de gestion d'actifs.



2. Politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise

Politique

- SANSO IS réaffirme son attachement au respect des Droits de l'Homme et sa volonté de respecter le Droit International et de ne pas se rendre complice de violation des Droits de l'Homme. La société incite de façon régulière ses salariés à exprimer leur point de vue et leur degré de satisfaction et met en place des mesures favorisant un bon équilibre entre vie personnelle et professionnelle.

Actions

- Structuration du dialogue avec les salariés au travers de la mise en place d'un Comité Social et Economique comprenant un représentant du personnel.
- Maintien des 8 jours de congés payés accordés à tous les salariés en plus du minimum légal.
- Maintien de la possibilité de télétravail à raison d'un jour par mois.

Résultats

- 25,5 jours de télétravail ont été utilisés depuis janvier 2019.
- Élection d'un salarié membre titulaire du Comité Social et Economique au titre de représentant du personnel.

Politique

- ◆ SANSO IS respecte scrupuleusement la législation française en termes de Droit du Travail, la France ayant ratifié l'ensemble des conventions fondamentales et de gouvernance de l'OIT. En outre, la politique de SANSO IS vise à attirer et retenir les meilleurs talents, à favoriser la cohésion entre les salariés, à faire participer l'ensemble des employés aux résultats de l'entreprise et à assurer un bon équilibre entre vie personnelle et professionnelle.

Actions

- ◆ Renégociation de l'accord d'intéressement pour les salariés avec des conditions qui leur sont plus favorables
- ◆ Ouverture du capital à un certain nombre de salariés via une holding « Sanso Talents »
- ◆ Mise en place d'un plan d'épargne entreprise (PERCO)

Résultats

- ◆ 50% des salariés sont actionnaires de la société
- ◆ Aucune démission sur l'exercice reporté

Politique

- Etant donné le secteur d'activité de SANSO IS son impact direct sur l'environnement est relativement limité. Nous nous efforçons néanmoins de limiter notre consommation d'électricité et de matières premières afin de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de limiter les ponctions sur les ressources planétaires et la pollution.

Actions

- Remplacement d'une machine à café à capsule en aluminium par une machine à café en grains.
- Poursuite de la politique favorisant l'utilisation des transports en commun dans le cadre des déplacements professionnels.

Résultats

- Depuis Janvier 2019, la nouvelle machine à café a évité l'utilisation de 1700 capsules en aluminium.

Politique

L'activité de gérant d'actifs pour compte de tiers est soumise à une réglementation très stricte en matière de déontologie que SANSO IS applique à la lettre, notamment:

- ❖ Existence d'un Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI)
- ❖ Procédure de déclaration des transactions personnelles pour les gérants de portefeuille
- ❖ Procédure de Lutte Anti-Blanchiment, Lutte Anti-Terroriste (LAB-LAT)
- ❖ Procédure de gestion des conflits d'intérêts

Actions

- ❖ Nous complétons les obligations réglementaires ci-dessus par la signature du code de bonne conduite du CFA (Chartered Financial Analyst) qui fait figure de référence dans l'industrie.
- ❖ Nouvelle gestion des cadeaux d'affaires reçus au travers d'une mutualisation puis redistribution paritaire à l'ensemble des salariés sous forme d'une loterie.

Résultats

- ❖ Aucun manquement aux obligations réglementaires ou au code de déontologie interne n'est à relever sur l'exercice allant du 01/07/2018 au 30/06/2019.
- ❖ L'ensemble des salariés a bénéficié de la mutualisation des cadeaux d'affaires.

SANSO IS s'applique à elle-même les principes de développement durable et de responsabilité sociale qu'elle prône dans sa politique d'investissement.

- SANSO IS est impliquée vis-à-vis de la société civile en finançant la **fondation Akuo** qui entreprend et soutient des projets de développement durable en faveur des populations défavorisées et de la protection de l'environnement dans le monde entier. Cette implication se matérialise par la redistribution d'1% des frais de gestion et la mise à disposition de 5 jours-homme.
- SANSO IS reverse 10% des frais de gestion financière du fonds **Sanso Objectif Durable 2024** au bénéfice d'associations de défense de l'environnement et de protection des océans : **Surfrider Foundation Europe** et **l'Institut Océanographique Fondation Albert I^{er} Prince de Monaco**.



Institut
océanographique
Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco



Droits de l'Homme

- ◆ Favoriser la diversité dans les recrutements

Normes Internationales du Travail

- ◆ Sensibilisation des salariés au droit à la déconnexion

Environnement

- ◆ Achat d'électricité verte
- ◆ Recyclage du papier et des déchets

Pacte Mondial

- ◆ Envoi d'un questionnaire à nos principaux fournisseurs directs portant sur leur politique RSE et leur engagement vis-à-vis du Pacte Mondial.



3. Politique d'Investissement Socialement Responsable

La Philosophie de SANSO IS : être responsable, performant & engagé



Financer les acteurs de la transition vers une économie durable.

Pour répondre aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies.

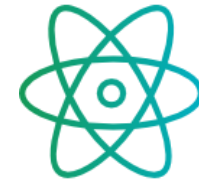
Pour bénéficier d'opportunités liées à la croissance forte des marchés sous-jacents.



Privilégier les émetteurs soucieux de leur responsabilité sociétale

Pour favoriser les acteurs économiques prenant en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes.

Pour éviter certains risques financiers dus à une mauvaise gestion des enjeux ESG.



Etre acteur du changement

En contribuant à une prise en compte généralisée des enjeux ESG par les gestionnaires d'actifs / dans notre secteur.
En s'engageant dans des initiatives de place visant à promouvoir l'ISR et en soutenant financièrement des fondations.

SANSO IS contribue ainsi à faire le lien entre les épargnants qui veulent donner du sens à leurs placements et les émetteurs qui répondent à des problématiques de développement durable.

SANSO IS prend systématiquement en compte **des critères ESG**
dans ses décisions d'investissement pour **plus de 80% des actifs sous gestion**
La démarche d'investissement responsable et durable de SANSO IS repose sur **4 piliers**



PILIER 1

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (Sustainable Development Goals).



PILIER 2

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies au même titre que celles des secteurs du Tabac et du Charbon¹.



PILIER 3

Calculer la note ESG et l'empreinte carbone de nos portefeuilles en adoptant une démarche d'amélioration de celles-ci.



PILIER 4

Dialoguer avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.

¹Les politiques d'exclusions sectorielles ont été définies en 2018 et effectives depuis le 30 janvier 2019.



PILIER 1 : INVESTIR DANS LES THÉMATIQUES D'AVENIR

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies.



Nos portefeuilles ont une exposition aux entreprises dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies, en cherchant à être supérieure à celle d'indices représentatifs de leurs univers d'investissement.

Ces entreprises connaissent un développement rapide grâce à leur exposition aux mégatendances telles que la transition énergétique, le vieillissement de la population ou la meilleure gestion des ressources naturelles.





À travers l'analyse du « business model » des sociétés, **MSCI ESG Research** détermine pour chaque entreprise, le pourcentage du chiffre d'affaires qui peut être alloué à chacun des Objectifs de Développement Durable.

Afin de sélectionner les titres dont l'attractivité extra financière est la meilleure, **SANSO IS** a retenu ce fournisseur de données extra financières reconnu comme un **leader dans le domaine de la recherche ESG**

Exemples de pourcentage de chiffre d'affaires des entreprises contribuant aux ODD





PILIER 2 : EXCLURE CERTAINES ENTREPRISES

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies au même titre que celles des secteurs controversés.



SANSO IS exclut plus de 200 sociétés contrevenant de façon grave et répétée aux principes du **Pacte Mondial des Nations Unies** au même titre que celles des secteurs du Tabac et du Charbon.

Pour les identifier nous avons décidé de nous appuyer sur les listes de trois des plus grands fonds de pension mondiaux en raison de leur démarche d'exclusion approfondie.



Fonds souverain Norvégien - NBIM



Fonds de pension néerlandais



Fonds de pension néerlandais

Raisons d'exclusions normatives et sectorielles:

Par critères



Violation du Pacte Mondial

Controverses graves et répétées relatives à l'environnement, aux Droits de l'Homme et du Travail, à la corruption.



Armes Controversés

Convention d'Ottawa – Sociétés qui fabriquent, vendent, stockent et transfèrent des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel

Par secteurs



Tabac

Production de tabac



Charbon

*Sociétés réalisant plus de 30% de leur CA ou de leur activité via le charbon thermique**

*Sauf si ces sociétés ont une stratégie de transition vers les énergies renouvelables



PILIER 3 : IMPACT ESG ET CARBONE

Calculer la note ESG et l'empreinte carbone de nos portefeuilles en adoptant une démarche d'amélioration de celles-ci.



Lors de leurs décisions d'investissement les gérants prennent systematiquement en compte :

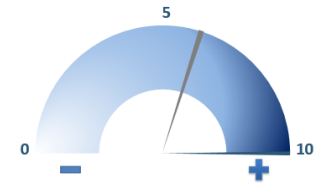
- le **comportement des sociétés** en matière de politiques et pratiques environnementales, sociales et de gouvernance
- **l'empreinte carbone** de la société (scopes 1 et 2)

Chaque portefeuille a pour objectifs d'avoir une **note ESG supérieure** et une **empreinte carbone inférieure** à celles d'un indice représentatif de son univers d'investissement.

Nous nous appuyons **sur les données fournies par MSCI** pour déterminer l'impact de nos fonds et de leurs indices de référence.

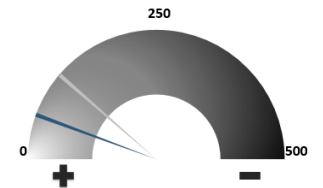


Note Environnement, Social & Gouvernance (ESG)



Secteur Alimentaire	5,8
Danone	10,0

Empreinte Carbone



Secteur Alimentaire	111,0
Danone	53,4

Multinationales Alimentaires	Score ESG	Empreinte Carbone (T/M\$CA)
NESTLE AG	7,60	70,50
MONDELEZ INT CLA	5,90	63,00
DANONE	10,00	53,40
KRAFT HEINZ CO/THE	5,30	55,90
GENERAL MILLS	8,20	53,60
TYSON FOODS INC A	3,50	145,80
THE HERSHEY COMPANY	5,60	39,80
ASSOCIATED BRITISH FOODS	7,60	172,10
ARCHER-DANIELS	6,20	287,20



PILIER 4 : ENGAGEMENT

Dialoguer avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.

ENGAGEMENT

Dans le cadre de notre sélection de fonds nous interrogeons systématiquement nos partenaires sur l'intégration des enjeux ESG au sein de leur process d'investissement.

Nous mettons systématiquement en place un **dialogue avec ces gestionnaires** afin de les inciter à intégrer ces considérations dans leur processus d'investissement.

Ce dialogue va prendre la forme de :



Rendez-vous avec les équipes de gestion, d'analyse et de distribution au cours desquels nous exprimons notre attachement à l'intégration de ces enjeux par nos partenaires et mettons en avant l'intérêt de ces sujets.



Courriers adressés aux instances de direction des **sociétés de gestion concernées**, rappelant notre souhait d'une meilleure prise en compte de ces enjeux.



Un **suiti de l'évolution de la démarche** des gestionnaires dans ce domaine.

En l'absence de progrès après 24 mois de dialogue nous statuons sur l'opportunité de continuer à travailler ou non avec les gestionnaires concernés.

POLITIQUE DE VOTE

Jusqu'en 2018 la politique de vote de SANSO IS était de voter lorsque la société de gestion détenait plus de 5% du capital d'une entreprise, ce qui, dans les faits, conduisait à ne voter à aucune Assemblée Générale.

Le Comité de Pilotage ISR a décidé de modifier la politique de vote à partir de l'exercice 2019 afin de rendre celle-ci plus cohérente avec la démarche d'Investissement Socialement Responsable de SANSO IS.

SANSO IS a sélectionné ISS pour l'assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote.

ISS a élaboré des directives de vote par procuration conformes aux objectifs des investisseurs soucieux du développement durable. Sur les questions relatives à l'ESG, la politique « SRI » de ISS vise à promouvoir le soutien à des organes directeurs mondiaux reconnus qui promeuvent des pratiques commerciales durables préconisant la gérance de l'environnement, des pratiques de travail équitables, la non-discrimination et la protection des droits humains.



En matière de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les lignes directrices de la politique « SRI » sont fondées sur un engagement pour la création et la préservation de valeur économique et pour la promotion des principes de bonne gouvernance d'entreprise.

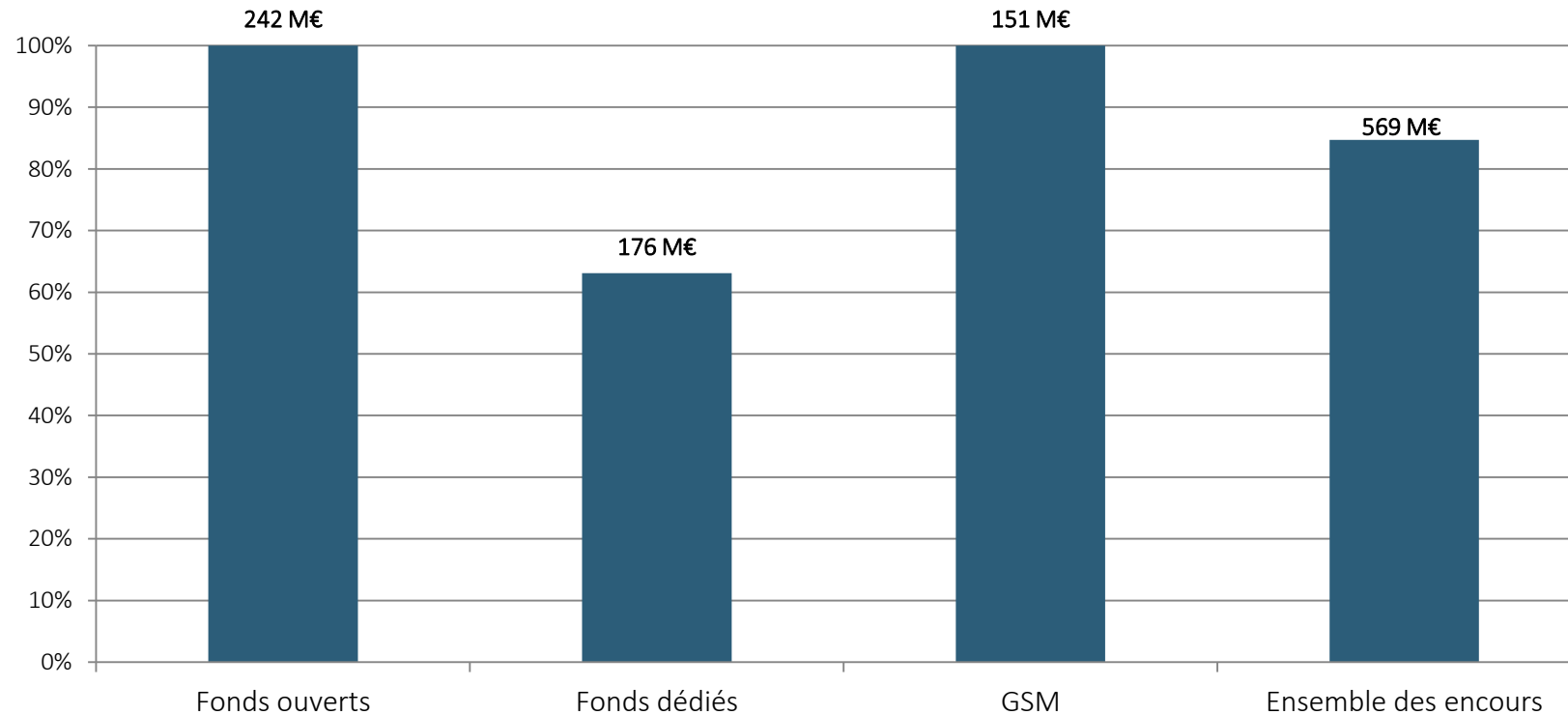
En votant SANSO IS se préoccupe non seulement du rendement économique pour les actionnaires et d'une bonne gouvernance d'entreprise, mais aussi de s'assurer que les activités et les pratiques de l'entreprise sont conformes aux objectifs généraux de la société.

Encours concernés par la prise en compte des critères ESG

En 2018, 85% des encours gérés par SANSO Investments Solutions intègrent dans leur processus d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

En 2017, 91% des encours intégraient des critères ESG. Cette diminution s'explique par la croissance des encours de certains fonds dédiés qui ne prennent pas ces critères en compte.

Encours concernés par la prise en compte des critères ESG



Notre implication dans l'écosystème de la gestion responsable



En 2017, SANSO IS a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN PRI) afin d'affirmer son **engagement** en termes d'Investissement Responsable et Durable.



SANSO IS est signataire de l'Appel de Paris pour le Climat par lequel la société **s'engage en faveur d'une limitation de l'élévation des températures à 2°C** et affirme sa conviction qu'une action forte en faveur du climat débouchera sur une **meilleure croissance et un développement plus durable**.



SANSO IS a signé le Pacte Mondial des Nations Unies, réaffirmant sa volonté de **respecter les principes fondamentaux du développement durable en tant qu'entreprise**.



SANSO IS est membre depuis sa création du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), organisme à but non lucratif qui vise à **promouvoir et faciliter le développement de l'ISR en France et en Europe** via le réseau Eurosif.



SANSO IS participe au Comité Technique Investissement Responsable de l'AFG (Association Française de Gestion) et prend part à des groupes de travail sur des sujets spécifiques afin de suivre les **développements des pratiques ISR** et de **faire valoir auprès de ses pairs sa vision** de l'Investissement Responsable et Durable.



SANSO IS est signataire du CDP (Carbon Disclosure Project), organisme à but non lucratif gérant **la plus importante plateforme mondiale de reporting environnemental** dédiée aux entreprises et aux villes.



4. Données ISR sur nos portefeuilles

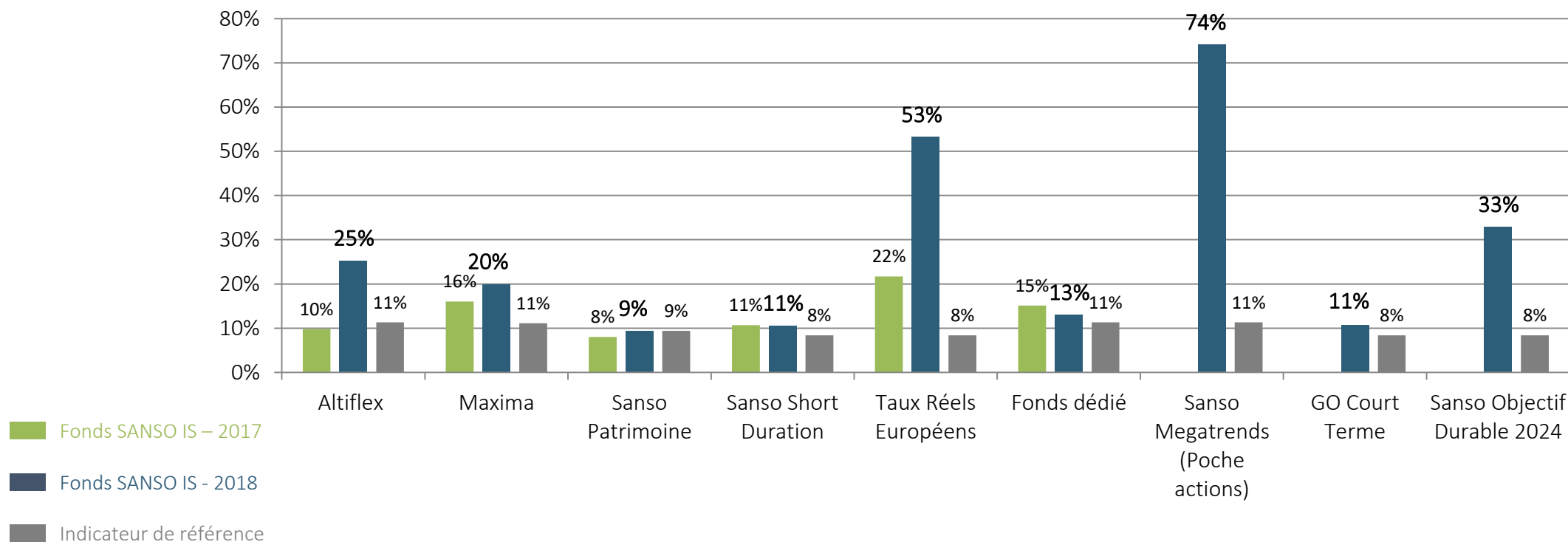


<http://sanso-is.com/gamme-de-fonds-4.html>

8 des 9 fonds que nous gérons en titres vifs ont une exposition aux ODD supérieure à celle de leur indicateur de référence. L'indicateur de référence peut être un indice représentatif de l'univers d'investissement de la stratégie, un univers d'investissement défini en interne ou un niveau absolu.

Sur l'ensemble de nos encours investis en actions ou obligations au 31 décembre 2018, l'exposition aux ODD est en moyenne supérieure de 112% à celle des indices de référence.

Exposition aux Objectifs du Développement Durable des fonds gérés en titres vifs

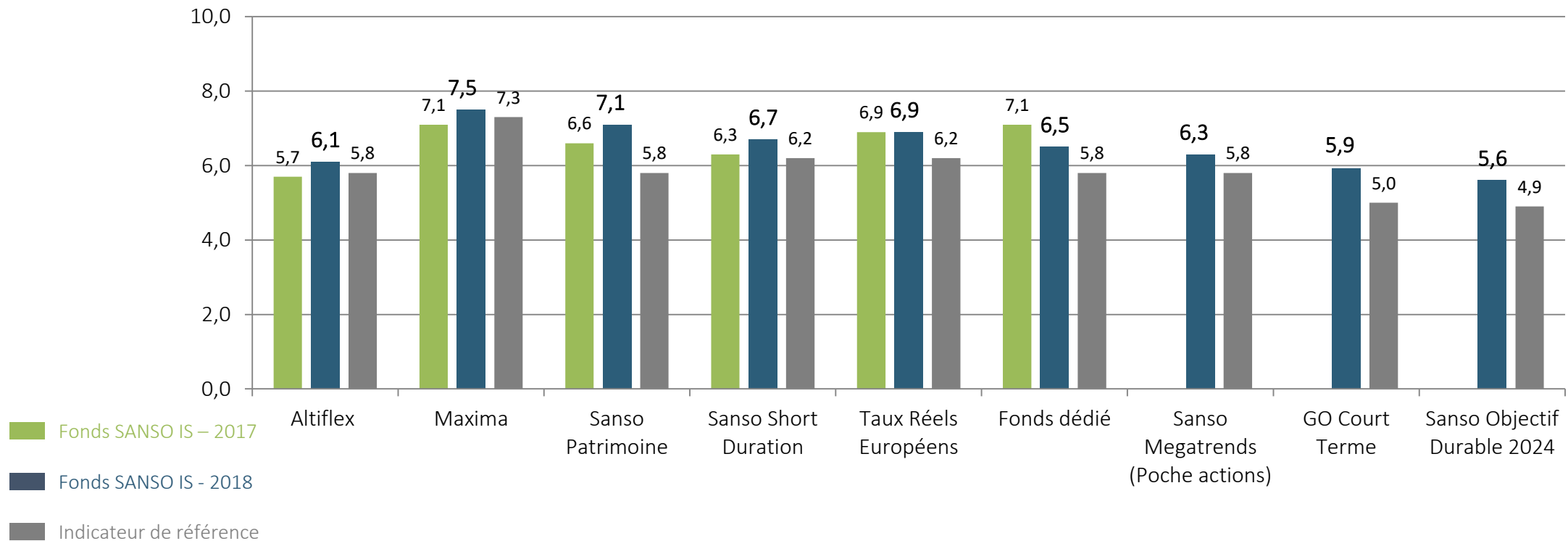


Source : SANSO IS, MSCI

8 des 9 fonds que nous gérons en titres vifs ont une note ESG supérieure à celle de leur indicateur de référence. L'indicateur de référence peut être un indice représentatif de l'univers d'investissement de la stratégie, un univers d'investissement défini en interne ou un niveau absolu.

Sur l'ensemble de nos encours investis en actions ou obligations en date du 31 décembre 2018, la note ESG est en moyenne supérieure de 11% à celle des indicateurs de référence.

Note ESG des fonds gérés en titres vifs



Source : SANSO IS, MSCI

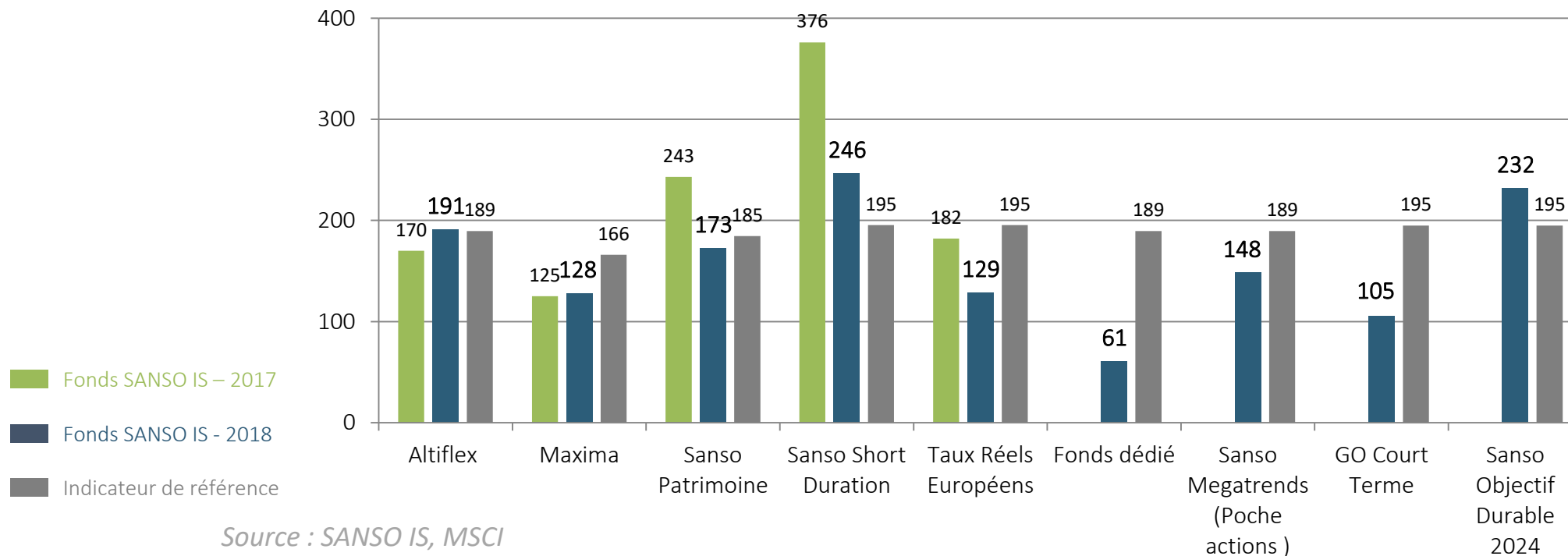
Intensité carbone des fonds gérés en titres vifs

Pour mesurer l'intensité carbone de nos fonds et de leurs indices de comparaison nous utilisons les émissions scope 1 et 2 des entreprises que nous rapportons au chiffre d'affaires des sociétés. Ces données sont fournies par MSCI.

6 des 9 fonds que nous gérons en titres vifs ont une intensité carbone inférieure à celle de leur indicateur de référence. L'indicateur de référence peut être un indice représentatif de l'univers d'investissement de la stratégie, un univers d'investissement défini en interne ou un niveau absolu.

Sur l'ensemble de nos encours investis en titres vifs au 31 décembre 2018, l'intensité carbone est en moyenne inférieure de 17% à celle des indices de référence.

Intensité carbone des fonds gérés en titres vifs (teCO2 / MUSD CA)



Source : SANSO IS, MSCI

Une des principales expertises de SANSO IS est la sélection de fonds ISR.

Cette expertise se traduit par la mise en œuvre d'une méthode d'analyse de la démarche ISR des fonds au travers d'un outil propriétaire.

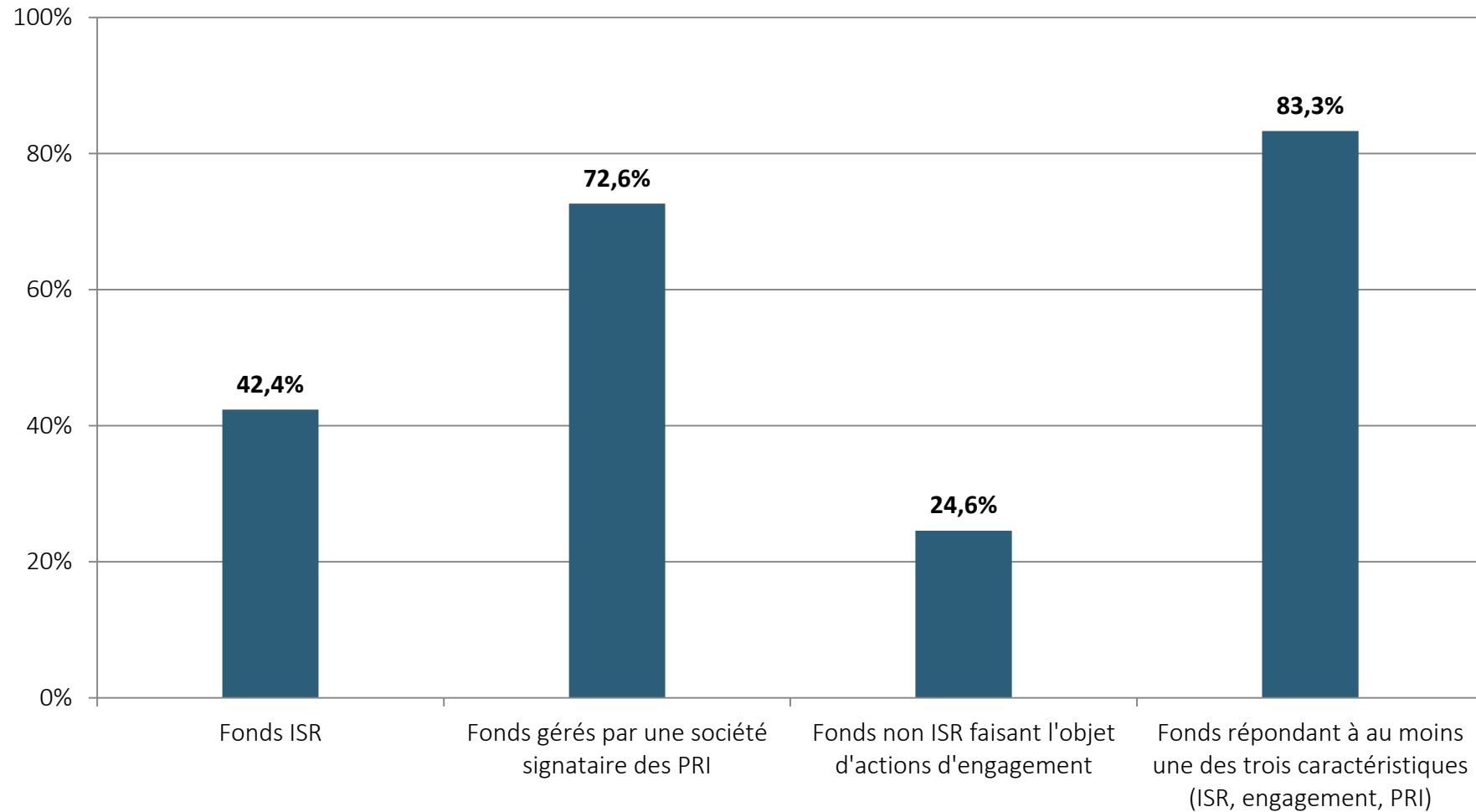
Nous évaluons systématiquement la démarche ISR des fonds dans lesquels nous investissons au travers de 4 axes :

- Les moyens en termes d'analyse ESG
- L'impact de l'ESG sur le processus et l'univers d'investissement
- L'appropriation des enjeux ESG par l'équipe de gestion
- La transparence sur la démarche ESG et la qualité du reporting sur ces questions.

L'implication de la société de gestion dans le domaine de l'ISR est également prise en compte.

Cette analyse est réalisée en interne par l'équipe de gestion de SANSO IS.

Répartition des fonds externes détenus par profil ESG



Ce document est la propriété exclusive de SANSO Investment Solutions.

Toute reproduction ou diffusion, totale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, est interdite sans accord préalable exprès de SANSO Investment Solutions.